



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU GARD

Pièce 5

Nîmes, le 5 avril 2011

Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques  
Unité Gestion Concertée et Milieux Aquatiques  
Réf. : chrono SEMA 2011/54  
Affaire suivie par : Charlotte Parent  
☎ 04.66.62.64.65  
Mél [charlotte.parent@gard.gouv.fr](mailto:charlotte.parent@gard.gouv.fr)

Messieurs,

La présence d'ouvrages transversaux créant des ruptures dans la continuité des rivières a des impacts sur les usages et la qualité des milieux aquatiques.

C'est pourquoi, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, un plan national de restauration de la continuité écologique des cours d'eau a été décidé et engagé conjointement par l'État et ses Établissements Publics (ONEMA et Agences de l'Eau).

Ce plan doit se traduire par la mise en œuvre d'actions de connaissance et, le cas échéant, de travaux, sur les ouvrages référencés comme les plus impactants. A cet effet, pour ces chantiers, des opportunités de financement exceptionnelles (jusqu'à 80% de subventions) sont offertes d'ici à 2012.

Dans ce contexte, le seuil de Collias a été identifié dans le département du Gard par le Comité Départemental de l'Eau comme prioritaire au titre de travaux à engager d'ici fin 2012 (ouvrage "Grenelle" lot 1).

Pour respecter ce délai, en tant que propriétaires de cet ouvrage, vous êtes invités à engager les études préalables dès cette année. Les solutions d'amélioration de la continuité écologique doivent s'étudier en lien avec les problèmes d'eutrophisation du Gardon, qui sont préjudiciables notamment pour les enjeux touristiques du site.

Je vous invite à prendre contact avec mes services (Charlotte PARENT tél : 04.66.62.64.65) pour préciser les modalités de mise en œuvre techniques, administratives et financières de ce chantier, et vous accompagner dans cette démarche.

**M. GUIN Bernard**  
6 Av de verdun  
13440 CABANNES

**M. GOUDET Maurice**  
rue de la Treille  
30210 COLLIAS